



## Commission des affaires européennes

### L'EUROPE AU QUOTIDIEN : QUELLE VALEUR AJOUTÉE ?

#### **Être citoyen européen : des droits nouveaux pour chacun**

##### Un supplément de citoyenneté

La citoyenneté européenne est automatiquement attribuée à tout citoyen d'un État membre, qui jouit des droits qui en découlent sans perdre sa citoyenneté nationale. À ce titre, tout citoyen européen bénéficie du **droit de circuler** et de **séjourner librement** dans l'Union, donc d'entrer, de séjourner ou de résider dans un autre État membre pour une période de 3 mois sans avoir à accomplir de formalité administrative. Ces normes, qui abolissent les contrôles aux frontières internes, sont connues sous le nom de l'**acquis Schengen**.

Le citoyen européen bénéficie également de **droits électoraux** : s'il réside dans un autre État membre, il peut s'impliquer dans la vie publique de sa collectivité en ayant la possibilité de participer et de se présenter aux élections municipales et européennes.

En outre, le citoyen peut manifester son opinion lorsqu'il est directement affecté par une question européenne via une pétition au Parlement européen. Il peut aussi s'adresser au médiateur européen pour dénoncer des cas de mauvaise administration commis par toute institution communautaire, en vertu de ses **droits politiques**.

Par ailleurs, au cours d'un séjour hors de l'Union, le citoyen européen bénéficie du **droit à la protection diplomatique et consulaire** dans le cas où son pays d'appartenance n'est pas représenté. Ainsi, il peut demander une assistance auprès de n'importe quelle représentation d'un autre État membre, couvrant des situations d'accident, de maladies

graves, d'assistance matérielle et de rapatriement des citoyens européens dans la détresse.

##### La protection des droits fondamentaux

L'Union Européenne est fondée sur des valeurs de dignité humaine, de liberté, de démocratie, de respect de la loi et des droits de l'Homme, dont ceux des minorités. La **Charte des droits fondamentaux** rassemble au sein d'un même texte les droits personnels, civiques, économiques et sociaux dont bénéficient les citoyens européens. La Charte contient par exemple des dispositions concernant le droit des enfants, notamment pour les protéger des abus, des négligences et des violations de leurs droits.

Les États membres sont tenus de respecter ces droits, tout comme l'Union Européenne. **Tout citoyen européen peut saisir** non seulement le juge national mais aussi **les juridictions européennes (Tribunal et Cour de justice) pour défendre ses droits** vis-à-vis de la législation européenne et de son application.

##### De nouveaux droits

Le 25 mai 2018, le **règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD)** est entré en vigueur. Il offre une garantie unique au monde sur le traitement des données à caractère personnel et renforce les droits des personnes sur le territoire de l'Union européenne. En cas d'infraction, l'amende peut atteindre 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise, le montant le plus élevé étant retenu.



Par ailleurs, les institutions européennes se sont accordées sur un **socle européen des droits sociaux**, comportant un préambule et vingt principes. Il porte sur la protection sociale, l'inclusion, l'éducation, la formation, le dialogue social et la santé. Bien qu'encore non contraignant, il est porteur d'avancées, de même que la récente création d'une Autorité européenne du travail.

La carte d'assurance maladie permet un accès plus facile aux soins médicaux. Une mutuelle française pourra rembourser bien plus vite et efficacement les frais encourus. Depuis le début des années 90, il est par ailleurs possible de contacter les services d'urgence de tous les États membres de l'UE en composant le numéro gratuit 112.

### Une sécurité accrue

La coopération judiciaire entre les États membres de l'Union européenne a été confiée à Eurojust, qui s'appuie sur un réseau de correspondants nationaux. Ainsi, en matière de terrorisme, l'activation de ce réseau a notamment permis de localiser et de capturer l'un des complices des attentats de Bruxelles en 2016.

En matière policière, l'agence européenne spécialisée dans la répression de la criminalité, Europol, participe à des équipes communes d'enquête et peut demander aux États membres d'ouvrir des enquêtes pénales. Elle participe à la lutte contre la cybercriminalité et contre le terrorisme, notamment par le signalement de la propagande terroriste en ligne.

## Voyager, communiquer et travailler à travers l'Union, c'est facile !

### Voyager

Le voyage à travers l'UE est facilité par la liberté de **séjour, de résidence et de circulation** et aussi par le partage d'une **monnaie commune** qui épargne les frais de changement de devise.

En ce qui concerne le **droit des passagers** aériens, la législation européenne permet de faire valoir ses droits pour tout vol dans l'Union européenne ou opéré par une compagnie européenne. Les compagnies sont ainsi dans l'obligation de fournir une indemnisation ou un remboursement en cas de retard de plus de trois heures, d'annulation ou de perte de bagages, et de prendre en charge les repas et l'hébergement des passagers qui se verraient refuser l'embarquement pour cause de *surbooking*. De même, en cas de retard d'un train circulant en Europe, le voyageur peut être remboursé partiellement ou entièrement.

En matière de **sécurité routière**, la législation commune pour les infractions au code de la route permet de réprimer les infractions routières commises dans tout pays de l'Union, ce qui renforce l'égalité des citoyens devant la

loi. Le permis de conduire délivré par un État membre bénéficie également d'une reconnaissance dans toute l'Union.

Grâce à la carte verte, un français est couvert en cas d'accident de la route dans un autre pays de l'UE.

### Communiquer

Chaque citoyen européen a désormais droit à la **portabilité des services de contenus numériques**. Quelqu'un en voyage dans un autre État membre peut ainsi profiter de ses abonnements payants à des services en ligne lui permettant de regarder des films ou d'écouter de la musique.

Il peut aussi avoir accès à des produits ou des services proposés sur un site web établi dans un autre État membre et les acheter.

### La fin des frais d'itinérance

Depuis la fin des frais d'itinérance le 15 juin 2017, les Européens paient aux tarifs nationaux leurs appels, SMS et données mobiles, où qu'ils se trouvent sur le territoire



de l'Union. Un forfait illimité pour appels et SMS dans un État membre est désormais valable dans tout autre État membre. Les opérateurs nationaux peuvent néanmoins appliquer une limite de précaution (« utilisation raisonnable ») à la navigation sur internet pendant un séjour à l'étranger. Au-delà de cette limite, l'utilisation des données mobiles à l'étranger se fait à des tarifs plafonnés à 7,7€ par gigabit (+ la TVA), soit 6,5 fois moins que les tarifs pratiqués avant le 15 juin 2017 et 25 fois moins que ceux pratiqués avant avril 2016.

### Apprendre et étudier

L'Union garantit le **droit pour chaque enfant européen** d'être scolarisé dans un autre État membre dans les mêmes conditions que les enfants du pays d'accueil.

Afin de favoriser la mobilité des étudiants, le programme **ERASMUS** permet aux étudiants des 28 pays de l'Union ainsi que de 7 autres pays d'effectuer un échange universitaire et d'acquérir une expérience à l'étranger. La bourse communautaire Erasmus octroie aux étudiants les ressources financières nécessaires pour organiser leur échange.

Près de 9 millions de personnes ont bénéficié de ce programme depuis 1987. 4,4 millions d'étudiants, mais aussi des collégiens, des

lycéens, des apprentis, des éducateurs, de jeunes diplômés, etc...

En 2017, ce sont 43 745 étudiants français qui ont bénéficié du programme Erasmus +. Notre pays est celui qui en bénéficie le plus devant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Le système général de reconnaissance des diplômes permet en outre de poursuivre un cursus universitaire dans un autre pays de l'Union.

### Travailler

Grâce à diverses mesures, il est désormais plus facile de travailler dans un autre pays de l'Union européenne.

La reconnaissance des qualifications professionnelles acquises dans son pays d'origine permet d'exercer une profession réglementée dans un autre État membre. C'est en particulier le cas des professions médicales et paramédicales.

Une meilleure coordination des systèmes de sécurité sociale permet en outre d'accumuler des droits à pension dans chaque État membre. La transférabilité des allocations chômage permet à un chômeur de bénéficier des allocations tout en cherchant du travail dans un autre pays de l'Union européenne.

## **Des consommateurs européens mieux protégés**

La politique européenne de la concurrence (contrôle des ententes, des abus de position dominante et des aides d'État) vise à maintenir une concurrence libre et non faussée sur le marché intérieur, afin que le consommateur bénéficie d'une offre diversifiée, au meilleur prix. Le marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes peuvent librement circuler, constitue dorénavant un espace économique sans barrières qui s'inscrit dans une logique d'efficacité économique : davantage de concurrence et d'innovation, des produits plus nombreux et moins chers.

Le souci de la **sécurité du consommateur et de sa santé** a conduit à définir des normes européennes. Ainsi en est-il en matière de produits cosmétiques et pharmaceutiques, de production des denrées alimentaires ou encore de sécurité électrique. Depuis 2005, l'introduction de la **traçabilité** dans la chaîne alimentaire et de **l'étiquetage obligatoire** ont développé l'attention des Européens à l'égard de l'origine et de la composition des produits alimentaires, poussant ainsi le marché vers une amélioration de sa qualité.



Chaque œuf produit en Europe doit porter un cachet qui permet d'identifier le pays et l'exploitation d'où il provient. Les contrôleurs peuvent reconnaître l'entreprise et l'élevage grâce à ce code : c'est ce que l'on appelle la traçabilité.

Chaque année, plus de 2 000 alertes sont en moyenne adressées aux autorités européennes visant les produits dangereux. Elles concernent principalement jouets, vêtements et produits textiles. Les produits identifiés comme défectueux sont retirés du marché et leur producteur doit en supporter les conséquences dommageables.

Pour les vacances à la plage, l'UE surveille la qualité des eaux de baignade.

De nouvelles règles vont très prochainement renforcer la **protection des consommateurs contre les clauses abusives** : introduction du recours collectif et renforcement des sanctions en cas de violation du droit de la consommation européen.

Deux textes renforçant la **protection des consommateurs lors de leurs achats en ligne** sont aussi en cours d'adoption. Le droit de rétractation existe dans tous les pays européens : chaque acheteur sur Internet dispose d'un délai de 14 jours pour changer d'avis.

## **Le porte-monnaie des Européens mieux préservé**

### **Des prix stables**

Selon la Banque de France, l'euro a favorisé la **stabilité des prix**. Entre 1999 et 2019, les prix ont augmenté de 1,7 % contre 4,9 % entre 1979 et 1999, soit trois fois moins vite.

Cette stabilité des prix a été particulièrement remarquable en France concernant les prix à la consommation. Antérieurement, avec un taux d'inflation à 5,6 %, les prix doublaient en 14 ans, alors qu'avec un taux d'inflation à 1,4 %, il faut 50 ans.

La stabilité des prix s'est accompagnée d'une **stabilité des changes**. Les fluctuations de change entre l'euro et les autres devises ont été divisées par 2,7 depuis 1999. De ce fait, les entreprises encourent moins de risques en échangeant avec leurs partenaires hors zone euro.

### **Des taux d'emprunt plus bas**

La politique de la Banque centrale européenne (BCE) permet aux citoyens et aux États de bénéficier de taux d'intérêt bas. La France économise ainsi 35 milliards d'euros par an sur la charge de sa dette. Pour les PME, le taux moyen des emprunts à l'investissement est passé de 4,2 % en janvier 1999 à 1,6 % en octobre 2018.

Un particulier qui contracte un prêt pour son habitation peut le faire aujourd'hui dans des conditions bien plus favorables qu'il y a vingt ans : le taux nominal des nouveaux crédits à l'habitat est passé de 5,6 % en décembre 1998 à seulement 1,5 % en décembre 2018.

### **Un système financier plus encadré**

L'Union européenne a mis en place des règles prudentielles applicables à toutes les banques ainsi qu'un système européen de surveillance financière.

Les règles européennes garantissent notamment que l'argent déposé sur un compte est garanti en cas de défaillance de la banque jusqu'à un plafond de 100 000 euros. Ce plafond s'applique par personne et par banque.

Les banques opérant dans l'Union doivent assurer la transparence des frais bancaires qu'elles facturent. En outre, grâce à la mise en place du système SEPA, les virements transfrontaliers sont simples et au même tarif que les paiements nationaux.

Dans le cas où une carte ou un compte est débité(e) sans le consentement de son titulaire, il ne peut être réclamé plus de 50 euros au titre de paiements frauduleux.



## **Des financements européens essentiels pour les territoires, en particulier ruraux**

La Politique agricole commune, première politique européenne

Sur la période 2014/2020, la France devrait bénéficier de 62,4 milliards (Mds) d'euros courants au titre de la PAC. Ce montant fait de la France la première bénéficiaire en Europe de la PAC.

Ces aides sont indispensables pour faire vivre la grande majorité des exploitants agricoles et assurer l'indépendance alimentaire de l'Union européenne. En 2014, 91 % des exploitations percevaient en moyenne 34 600 euros de subventions (hors aides à l'investissement), soit 23 800 euros par actif non salarié. Lesdites subventions représentaient 82 % du résultat courant avant impôt. Sans subvention, 61 % des exploitations auraient eu un résultat courant avant impôt négatif en 2014, contre 15 % après prise en compte des subventions.

**Le budget de l'Union européenne, levier pour des investissements publics et privés vers des priorités d'avenir**

L'Union Européenne a mis en place des outils permettant de lever des financements publics et privés pour investir dans les domaines les plus stratégiques : formation et inclusion sociale, réseaux d'énergie et de transport, recherche et innovation, environnement, développement durable...

Sans la garantie du budget de l'Union européenne permise par le Fonds européen pour les investissements stratégiques dit « plan Juncker », ou sans les cofinancements européens des fonds structurels accordés au

titre de la politique de la cohésion territoriale, ces investissements ne seraient souvent pas possibles.

**Le Fonds Juncker**, mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI), a ainsi mobilisé en France depuis 2015 quelque 20 milliards d'euros en soutien aux PME, vers les priorités **d'innovation, de transition écologique et du numérique**.

Les « fonds structurels » européens de la politique de cohésion territoriale ont permis, en France depuis 2014, le cofinancement, à hauteur de 28 milliards d'euros sur 7 ans, (Union européenne/Investisseurs nationaux) de quelques 25 000 projets, allant de la réhabilitation patrimoniale de la baie du Mont St-Michel à la promotion de l'agriculture biologique et de proximité ou à des actions d'insertion et de formation professionnelles. Ces fonds, gérés pour l'essentiel par les régions, permettent des investissements au plus près des demandes et des besoins locaux.



Chaque œuf produit en Europe doit porter un cachet qui permet d'identifier le pays et l'exploitation d'où il provient. Les contrôleurs peuvent reconnaître l'entreprise et l'élevage grâce à ce code : c'est ce que l'on appelle la traçabilité.

Chaque année, plus de 2 000 alertes sont en moyenne adressées aux autorités européennes visant les produits dangereux. Elles concernent principalement jouets, vêtements et produits textiles. Les produits identifiés comme défectueux sont retirés du marché et leur producteur doit en supporter les conséquences dommageables.

Pour les vacances à la plage, l'UE surveille la qualité des eaux de baignade.

De nouvelles règles vont très prochainement renforcer la **protection des consommateurs contre les clauses abusives** : introduction du recours collectif et renforcement des sanctions en cas de violation du droit de la consommation européen.

Deux textes renforçant la **protection des consommateurs lors de leurs achats en ligne** sont aussi en cours d'adoption. Le droit de rétractation existe dans tous les pays européens : chaque acheteur sur Internet dispose d'un délai de 14 jours pour changer d'avis.

## **Le porte-monnaie des Européens mieux préservé**

### **Des prix stables**

Selon la Banque de France, l'euro a favorisé la **stabilité des prix**. Entre 1999 et 2019, les prix ont augmenté de 1,7 % contre 4,9 % entre 1979 et 1999, soit trois fois moins vite.

Cette stabilité des prix a été particulièrement remarquable en France concernant les prix à la consommation. Antérieurement, avec un taux d'inflation à 5,6 %, les prix doublaient en 14 ans, alors qu'avec un taux d'inflation à 1,4 %, il faut 50 ans.

La stabilité des prix s'est accompagnée d'une **stabilité des changes**. Les fluctuations de change entre l'euro et les autres devises ont été divisées par 2,7 depuis 1999. De ce fait, les entreprises encourent moins de risques en échangeant avec leurs partenaires hors zone euro.

### **Des taux d'emprunt plus bas**

La politique de la Banque centrale européenne (BCE) permet aux citoyens et aux États de bénéficier de taux d'intérêt bas. La France économise ainsi 35 milliards d'euros par an sur la charge de sa dette. Pour les PME, le taux moyen des emprunts à l'investissement est passé de 4,2 % en janvier 1999 à 1,6 % en octobre 2018.

Un particulier qui contracte un prêt pour son habitation peut le faire aujourd'hui dans des conditions bien plus favorables qu'il y a vingt ans : le taux nominal des nouveaux crédits à l'habitat est passé de 5,6 % en décembre 1998 à seulement 1,5 % en décembre 2018.

### **Un système financier plus encadré**

L'Union européenne a mis en place des règles prudentielles applicables à toutes les banques ainsi qu'un système européen de surveillance financière.

Les règles européennes garantissent notamment que l'argent déposé sur un compte est garanti en cas de défaillance de la banque jusqu'à un plafond de 100 000 euros. Ce plafond s'applique par personne et par banque.

Les banques opérant dans l'Union doivent assurer la transparence des frais bancaires qu'elles facturent. En outre, grâce à la mise en place du système SEPA, les virements transfrontaliers sont simples et au même tarif que les paiements nationaux.

Dans le cas où une carte ou un compte est débité(e) sans le consentement de son titulaire, il ne peut être réclamé plus de 50 euros au titre de paiements frauduleux.